

high seas is concerned, there seems little hope. The leadership will have to come from elsewhere, and Canada, having as it does some of the richest fishing grounds in the world off its coasts, is in a logical position to lead. The present administration is to be commended for the degree to which it has recognized this responsibility and opportunity.

Fisheries Questions Involving Other Nations

Our fisheries relations with other nations are similar but more general. In trade we are interested in the lowering of tariffs and artificial trade barriers. The high tariffs of the E.E.C. distress us and we are extremely concerned about the possibility of Britain assuming the Common Market's tariff structure when she joins that group.

Foreign fishing fleets off our Atlantic coasts are nothing new. The richness of Newfoundland's Grand Banks have been recognized by Europeans since the voyages of John Cabot and perhaps even before that. There were many disputes over the fisheries of our eastern seaboard but most of these concerned rights to fish close to shore—to take shelter—and to use the land for drying and processing the catch. Since the Second World War, however, the main problem posed by the operations of foreign fishing fleets has become that of conservation. The tremendous growth of distant water fleets fishing in the Northwest Atlantic has continued unabated and since 1965 has been true as well in the Northeast Pacific. Whereas at one time the abundance of the sea was thought to be inexhaustible, the stocks of a number of species, on both coasts, have now been fished well beyond their maximum sustainable yield level and some to the point that they may even be almost past recovery. For Canadians the implication, if it continues, is double-barreled. Firstly, the prospects for expansion of our industry, based on the resources off our coasts, are stymied and, in fact, our production must decline. Secondly, the responsibility for conservation of these resources for future generations of Canadians is thwarted.

Canada's policy of allowing these foreign fleets the use of Canadian ports for servicing of their fishing and supply vessels should be re-examined. Recent disclosures regarding the difficulty some of these foreign countries are having in keeping these fleets at sea convince us that these service and repair privileges may, in fact, be worth much more to them than previously imagined. It is noteworthy that, in the recently concluded Canada-U.S.S.R. fishing agreement relating to the Pacific coast, Canada traded, as a major item, these port privileges for specific advantages to Canada—the agreement of the U.S.S.R. not to fish in certain areas off our coast—areas outside our territorial sea limits. On the Atlantic, these port privileges are given away without any compensating concessions to our fishing industry.

What is urgently needed is a cost benefit study to enable the Government to settle this issue.

International aspects of fisheries will become more complicated and more demanding of Government and industry attention in the next five to ten years.

Canada puts great stock in the next Law of the Sea Conference. We hope that it will result in agreement that the coastal state should have jurisdiction over and responsibility for the management of the fishery resources of the Continental Shelf and Slope. We hope

Les États-Unis se sont opposés à ce que le Canada porte à douze milles ses eaux limitrophes pour la pêche. Plus tard, les États-Unis ont adopté la même mesure. Les États-Unis se sont objecté formellement à cette politique et à celle des limites de pêche en se fondant sur une opposition de principes à toute extension de l'autorité sur la mer. Il serait de la plus haute importance pour la conservation des ressources vivantes que les États-Unis assument un rôle important dans ce domaine mais, là où la conservation de ce qui est maintenant considéré comme étant la haute mer qui est en cause, il y a peu d'espoir. Des directives devront venir d'ailleurs, le Canada qui possède les endroits les plus propices à la pêche dans le monde au delà de ses côtes, devrait logiquement assumer ce rôle. Il y a lieu de louer l'administration actuelle pour la mesure dans laquelle elle s'est rendu compte de cette responsabilité et de cette opportunité.

Le problème des pêcheries et les autres nations

Dans ce domaine, nos relations avec d'autres nations sont semblables mais plus générales. Dans le commerce extérieur, il nous intéresse de réduire le tarif et les barrières commerciales artificielles. Nous déplorons les tarifs élevés de la CEE et nous espérons que l'Angleterre pourra adopter les structures tarifaires du Marché commun lorsqu'elle se joindra à ce groupe.

Il y a toujours des flottes de pêche dans nos eaux territoriales de l'Atlantique. Les Européens se sont rendu compte de la richesse des grands bancs de Terre-Neuve depuis les voyages de Jean Cabot et peut-être même avant. La pêche sur notre littoral a fait l'objet de nombreuses controverses, mais la plupart concernaient les droits de pêcher près de la Côte (pour s'abriter) et pour sécher et traiter le poisson. Depuis la seconde guerre mondiale, toutefois, le principal problème que posaient les opérations des flottes de pêche étrangères portait sur la conservation. La croissance énorme de flotte opérant dans les eaux lointaines, et pêchant dans le nord-ouest de l'Atlantique a continué sans interruption et depuis 1965 elle s'est également vérifiée dans le nord-est du Pacifique. S'il fut un temps où l'on pensait que l'abondance de la mer était inépuisable, les réserves d'un certain nombre d'espèces, sur les deux côtes, ont été pêchées bien au delà du rendement maximum qu'elles peuvent soutenir et jusqu'à un point où il se peut qu'il n'y ait plus de remède. Cette affaire, si elle continue, est à double tranchant. Tout d'abord, elle interdit les possibilités d'expansion de notre industrie, qui dépendent des ressources au large de nos côtes, et, en fait, notre production devra décliner. En deuxième lieu, la responsabilité concernant la conservation de ces ressources pour les générations futures de Canadiens se voit contrecarrée.

On devrait réexaminer la politique du Canada qui consiste à permettre à ces flottes étrangères d'utiliser les ports canadiens pour l'entretien de leurs navires de pêche et de ravitaillement. Des informations récentes concernant la difficulté qu'on certains pays étrangers à maintenir ces flottes en mer nous convainquent que ces priviléges d'entretien et de réparation peuvent, en fait, valoir beaucoup plus pour eux qu'on ne l'avait imaginé précédemment. Il est à remarquer que, dans l'accord de pêche récemment conclu entre le Canada et l'Union Soviétique concernant la côte du Pacifique, le Canada a échangé, et ceci constitue un point capital, c'est le privilège portuaire pour des avantages spécifiques concernant le Canada—